

***Déclaration Liminaire***  
***CAP locale des Inspecteurs sur la mise en place des RAN***  
***22 janvier 2013***

Monsieur le Président,

La mise en place des Résidences d'Affectation Nationale (RAN) suscite, chez l'ensemble de nos collègues, beaucoup d'interrogations et surtout beaucoup d'inquiétudes. Dans la Filière Gestion publique (FGP) en particulier, cette réforme, tout comme la mise en place des missions structures, a considérablement restreint les possibilités de changement d'affectation.

FO DGFIP continue à s'opposer :

- à la suppression d'un vrai mouvement cadres A au 1er mars : deux mouvements de mutation, c'est deux fois plus de chances de muter, deux fois plus de situations prioritaires traitées, des vacances d'emplois comblées deux fois plus vite et donc deux fois moins de souffrance dans les postes et les services !
- à l'alignement des règles de la FGP sur celles de la Filière fiscale (FF) dès lors qu'elles sont plus restrictives pour les agents. En effet, considérant le maillage territorial totalement différent dans la FGP, cette réforme modifie totalement les règles de mutation qui, force est de le constater, deviennent plus restrictives que celles qui existaient auparavant dans cette filière. Nous sommes donc loin de l'alignement vers le haut promis lors de la fusion...

Par ailleurs, nous manifestons notre grande inquiétude quant au rôle des CAP locales dorénavant : nous ne voyons pas d'intérêt à ce que les organisations syndicales entérinent purement et simplement la règle de l'ancienneté administrative, sans que les représentants du personnel n'aient plus aucune marge de manœuvre. Une fois de plus, nous craignons fortement que le dialogue social soit mis à mal.

A ce propos, nous vous demandons aujourd'hui, alors que chaque IFIP a eu notification de sa RAN et de la mission structure, la tenue d'une CAP locale qui permettrait de satisfaire certains de nos collègues et de soulager certains postes vacants pour le 1er mars 2013. Par ailleurs, vous avez récemment annoncé en CTL une solution pour pallier certaines vacances de poste du fait même de la suppression du mouvement de mars. Les organisations syndicales n'auraient elles pas dû être associées lors d'une CAP ?

Cette tenue d'une CAP pour le 1er mars 2013, nous l'avons évoquée à plusieurs reprises ; nous attendons aujourd'hui une prise de position de votre part là dessus.

Vos représentants FO-DGFIP en CAP

Françoise FABRE

Bernard MARTI

Soazig AUFFRET